

La ségrégation sociale entre les collèges : enjeux et mécanismes

Social Segregation Between Lower Secondary Schools: Issues and Mechanisms

Olivier Monso



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/diversite/6809>

ISSN : 2427-5409

Éditeur

ENS Éditions

Référence électronique

Olivier Monso, « La ségrégation sociale entre les collèges : enjeux et mécanismes », *Diversité* [En ligne], 208 | 2026, mis en ligne le 09 juillet 2026, consulté le 13 juillet 2026. URL : <http://journals.openedition.org/diversite/6809>

Ce document a été généré automatiquement le 13 juillet 2026.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-SA 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

La ségrégation sociale entre les collèges : enjeux et mécanismes

Social Segregation Between Lower Secondary Schools: Issues and Mechanisms

Olivier Monso

- 1 « Le service public de l'éducation veille à la mixité sociale des publics scolarisés dans les établissements d'enseignement » : cet objectif a été inscrit dans le Code de l'éducation en 2013 (article L111-1), et constitue donc l'un des principes fondamentaux guidant l'action des pouvoirs publics en matière d'éducation. La « mixité sociale » à laquelle il est fait référence peut se définir par la coexistence, dans les établissements scolaires, d'élèves de profils sociaux variés. La situation contraire est qualifiée de « ségrégation sociale » entre établissements scolaires, expression qui désigne l'existence de forts écarts de profils sociaux entre établissements.
- 2 Pour reprendre les termes de Choukri Ben Ayed (2015), les deux grandes motivations à la recherche d'une plus grande mixité sociale dans les établissements scolaires correspondent, d'une part, à une logique « égalitariste-cognitiviste » et d'autre part, à une logique « humaniste ». Pour la première, améliorer la mixité sociale constitue un levier pour réduire les inégalités de résultats et de parcours scolaires entre élèves. Pour la seconde, il s'agit de favoriser la cohésion sociale en permettant la rencontre d'élèves de différents milieux sociaux.
- 3 En France, l'enjeu de la mixité sociale revêt une importance particulière au niveau du collège. Celui-ci, en raison de l'organisation dite du « collège unique » (concrétisée par la loi Haby de 1975), constitue le dernier niveau du système éducatif où les élèves suivent un tronc commun d'enseignement. Toutefois, ce principe du collège unique est remis en question par l'existence de la ségrégation sociale entre établissements. En effet, les écarts de profils sociaux entre les collèges peuvent avoir pour conséquence que les élèves sont exposés à des conditions d'apprentissage différentes d'un collège à l'autre. C'est par exemple le cas lorsque l'on constate, dans les collèges accueillant les profils sociaux les plus défavorisés, que les enseignants consacrent un temps plus important à faire respecter la discipline, au détriment de l'activité d'enseignement (Chesné *et al.*, 2014). De plus, ces établissements sont peu attractifs pour les personnels

de l'éducation. Les enseignants sont plus souvent des non-titulaires ou des titulaires avec peu d'ancienneté dans le métier et sur leur poste, et ce profil peut jouer au détriment de l'efficacité pédagogique (Botton, Miletto, 2018).

- 4 Le sujet de la ségrégation sociale entre les collèges s'inscrit donc pleinement dans la réflexion sur les « marges en éducation » portée par ce numéro de la revue *Diversité*. Parce que la ségrégation sociale renvoie à des processus de séparation entre groupes sociaux, elle peut accentuer la marginalisation de certaines populations. Cette marginalisation s'entend au sens où les familles scolarisées dans des établissements concentrant les difficultés sociales se trouvent privées d'une partie des bénéfices apportés par le système éducatif (Van Zanten, 2012).
- 5 Au cours des années récentes, plusieurs politiques visant à améliorer la mixité sociale entre les élèves dans les établissements scolaires ont été impulsées, incluant les plans ministériels « Renforcer la mixité sociale dans les collèges » (2015) et « Favoriser la mixité sociale et scolaire dans l'enseignement » (2023). En tant qu'expert à la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), service statistique du ministère de l'Éducation nationale, j'ai contribué à alimenter la réflexion sur la mise en place et le suivi de ces politiques. J'ai rassemblé et prolongé ces travaux à l'occasion d'une thèse soutenue en décembre 2024¹. Cet article en reprend la démarche et les principaux enseignements. Mes investigations ont porté, d'une part, sur les conséquences de la ségrégation sociale entre les collèges sur les inégalités scolaires ; et d'autre part, sur la compréhension des mécanismes de la ségrégation sociale entre les collèges, de ses évolutions et ses disparités territoriales.

La ségrégation sociale entre collèges : des enjeux qui portent plus sur les inégalités de parcours et la cohésion sociale que sur les acquis cognitifs

- 6 Les facteurs influençant la réussite scolaire sont nombreux. Le profil social des établissements scolaires est régulièrement cité comme l'un d'entre eux, compte tenu des conditions d'enseignement plus difficiles dans les établissements les plus défavorisés. De ce fait, le niveau de ségrégation sociale entre les établissements est souvent relié aux inégalités de performances scolaires entre élèves. Plusieurs recherches mettent en avant qu'une ségrégation entre établissements plus forte va de pair avec des inégalités sociales de résultats scolaires plus marquées, à l'échelle des pays de l'OCDE et des départements français (par exemple Broccolichi *et al.*, 2006 ; Monseur, Crahay, 2008).
- 7 Toutefois, la relation de causalité entre ségrégation et inégalités scolaires n'est pas évidente à prouver. Tout d'abord, des facteurs contextuels ou institutionnels – par exemple, à l'échelle des pays, les dispositifs d'orientation ou la pratique du redoublement – peuvent influencer à la fois le niveau de ségrégation sociale entre établissements et celui des inégalités éducatives. Ensuite, la relation de causalité peut se manifester en sens inverse : un degré élevé de ségrégation sociale entre établissements scolaires peut aussi être le résultat (et non la cause) de fortes inégalités scolaires, si les établissements ayant les plus faibles performances font l'objet d'évitement scolaire par les familles.

- 8 Le recours à des analyses sur des bases individuelles d'élèves permet de lever en partie ces limites. Dans le cadre de ma thèse, j'ai mené de nouvelles investigations sur les données du panel de la DEPP d'élèves entrés en sixième en 2007. Ces données m'ont permis de mobiliser deux méthodes statistiques pour analyser l'effet du profil social du collège fréquenté sur les acquis des élèves en fin de collège (français et mathématiques) :
- la première méthode (modèles « en valeur ajoutée ») a consisté à comparer les acquis des élèves scolarisés dans des collèges socialement plus ou moins favorisés, en neutralisant l'influence de caractéristiques familiales (telles que le niveau de diplôme, le milieu social des parents, ou encore le niveau de vie) ainsi que du niveau scolaire à l'entrée en sixième ;
 - dans la seconde méthode (modèles « de panel »), les évolutions des performances d'un même élève ont été mises en regard des variations du profil social des collèges qu'il a fréquentés au cours de sa scolarité².
- 9 D'après mes résultats, et selon la méthode utilisée, seuls 4 % à 8 % des inégalités sociales d'acquis en troisième, entre élèves de milieux sociaux très favorisés et défavorisés, seraient attribuables aux écarts de profils sociaux entre collèges. Selon les hypothèses retenues pour la modélisation, les effets sont faibles ou non significatifs statistiquement. Ce résultat pourrait en partie s'expliquer par les politiques de soutien aux établissements les plus défavorisés, qui compenseraient partiellement des conditions d'apprentissage plus difficiles. En France, les collèges bénéficient de moyens d'autant plus importants qu'ils sont défavorisés, notamment par l'intermédiaire de la politique d'éducation prioritaire (Bunel, Monnet, 2023). Il est possible également que l'adaptation des pratiques pédagogiques des enseignants à un contexte défavorisé joue un rôle compensateur. Par exemple, les enseignants en éducation prioritaire déclarent plus souvent mettre en œuvre des pratiques qui visent à prendre en compte l'hétérogénéité des élèves, à aider les élèves en difficulté, ou encore à développer les compétences motivationnelles et sociales des élèves (Potrel *et al.*, 2024). Des travaux qualitatifs suggèrent qu'une partie de ces enseignants mettent également en œuvre des pratiques de coopération ou d'innovation en réponse aux difficultés rencontrées (Van Zanten, 2012).
- 10 Mes constats sont proches de ceux issus de l'évaluation du plan « Renforcer la mixité sociale dans les collèges » réalisée par une équipe d'économistes (Grenet *et al.*, 2023). Les auteurs ont comparé les évolutions des compétences des élèves dans les territoires ayant bénéficié de mesures en faveur de l'amélioration de la mixité sociale, avec celles d'élèves scolarisés dans des territoires comparables (« témoins ») n'ayant pas fait l'objet de ces mesures. Malgré des progrès, parfois importants, de la mixité sociale enregistrés dans les territoires bénéficiaires, les élèves de milieux défavorisés n'y ont, en moyenne, pas obtenu des scores supérieurs en français et en mathématiques, au regard des élèves des territoires « témoins ».
- 11 Toutefois, les profils sociaux des établissements peuvent conserver une influence sur d'autres dimensions que les acquis disciplinaires. La recherche citée suggère que, pour les élèves de milieux défavorisés ayant bénéficié de l'amélioration de la mixité sociale, le sentiment de sécurité et la qualité des relations amicales déclarées se sont améliorés, ainsi que leur appétence pour le travail en groupe. Ce résultat suggère que la mixité sociale bénéficie à la qualité de vie de ces élèves et peut aussi faciliter l'acquisition de certaines compétences sociocomportementales. Elle peut aussi favoriser la persévérance scolaire. C'est ce que met en évidence la recherche de Nina Guyon (2023).

Elle analyse les parcours des élèves ayant bénéficié d'une mixité sociale accrue à la suite de la fermeture de leur collège public de secteur, situé en quartier prioritaire de la politique de la ville, et affectés à un collège situé dans un quartier plus favorisé. Ces mesures ont permis de réduire la probabilité, pour les élèves concernés, de sortir précocement du système éducatif.

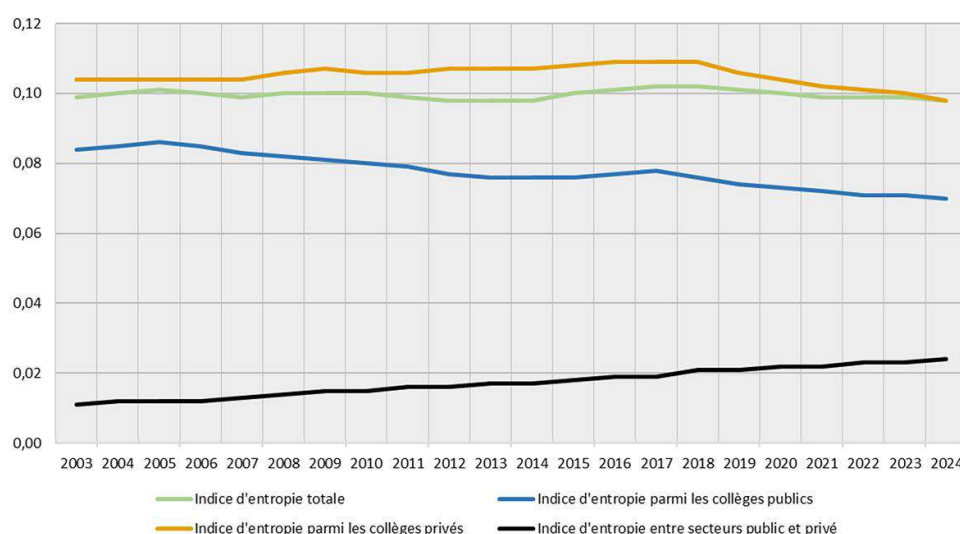
Les mécanismes de la ségrégation sociale au collège : le poids prépondérant de la ségrégation résidentielle et le rôle croissant du recours aux collèges privés

- 12 Afin de mieux éclairer les politiques éducatives qui visent une réduction de la ségrégation sociale entre les collèges, ma recherche s'est attachée à quantifier les mécanismes de cette ségrégation.
- 13 Le mécanisme principal est lié à la ségrégation sociale résidentielle. Les possibilités d'accès au logement par les familles diffèrent selon leur situation socio-économique. La répartition inégale des familles dans l'espace se retrouve en grande partie dans les profils sociaux des collèges fréquentés par leurs enfants. Cela tient notamment à l'existence d'une sectorisation des collèges publics, laquelle affecte à chaque élève un collège de secteur (ou plus rarement, plusieurs collèges) compte tenu de son adresse de résidence. Comme l'ont montré Lise Lécuyer *et al.* (2025), dans les grandes agglomérations, les secteurs de collèges publics agrègent fréquemment des quartiers très diversifiés socialement. Par conséquent, si tous les élèves étaient scolarisés dans leur collège public de secteur, le niveau de ségrégation sociale serait plus faible que celui observé à l'échelle des quartiers de résidence. Ce n'est toutefois pas toujours le cas, car le niveau de ségrégation sociale entre les collèges est aussi influencé par les choix scolaires des familles.
- 14 En effet, les familles ont la possibilité de scolariser leur enfant dans un autre collège que leur collège de secteur. Cela passe d'abord par le recours à un établissement privé. En France, les collèges privés scolarisent 21,8 % des élèves à la rentrée 2024, dont 21,3 % dans l'enseignement privé « sous contrat d'association ». Ce statut implique des liens financiers et pédagogiques étroits avec l'administration et l'enseignement publics. L'État et les collectivités territoriales apportent les trois quarts du financement des collèges et lycées privés sous contrat (DEPP, 2025a). Sur le plan pédagogique, ces établissements doivent respecter des normes sur les qualifications des enseignants, les programmes et les horaires, comparables à celles de l'enseignement public³.
- 15 Toutefois, les collèges privés ne sont pas soumis à la sectorisation : les parents sont donc libres de solliciter une inscription ; les collèges ont une marge de manœuvre assez forte dans le traitement des demandes qui leur sont adressées (Brodady *et al.*, 2014). Le profil social des collèges privés est en moyenne plus favorisé que celui des collèges publics, tout particulièrement dans les grandes villes (Givord *et al.*, 2016b ; Oberti, 2023). Cela peut en partie s'interpréter par le fait que les établissements privés sont plus souvent implantés dans les quartiers les plus aisés. Mais ces écarts sont aussi attribuables aux différences de préférences des familles selon le milieu social, ainsi qu'à des barrières à l'entrée dans l'enseignement privé, qu'elles soient d'ordre culturel ou financier. En effet, les établissements privés perçoivent des frais d'inscription – même si le financement public permet d'en atténuer le coût – et par ailleurs les éventuelles

dépenses de restauration et d'internat à la charge des familles sont en moyenne sensiblement plus élevées que dans le public, car l'État et les collectivités territoriales ne sont pas tenus de les subventionner.

- 16 Un troisième mécanisme a trait au fait que les parents ont la possibilité de scolariser leur enfant dans un autre collège public que le collège de secteur, essentiellement par l'intermédiaire d'une demande de dérogation à leur rectorat. Ces possibilités sont toutefois en nombre plus limité que celles de choisir l'enseignement privé. Elles sont également davantage régulées, car soumises aux capacités d'accueil des collèges publics ainsi qu'à des critères d'octroi de dérogation. D'après les données du panel d'élèves suivis par la DEPP, entrés au CP en 2011, et les déclarations des familles, 12 % des élèves étaient scolarisés dans un autre collège public que le collège de secteur lors de l'année scolaire 2019-2020, et 22 % étaient scolarisés dans un collège privé sous contrat.
- 17 Afin de quantifier le niveau de ségrégation sociale entre les collèges et les différents mécanismes qui viennent d'être cités, j'ai eu recours au calcul d'un indice de ségrégation, l'indice d'entropie⁴. Cet indice est compris entre 0 et 1 : plus l'indice est proche de 0, plus les profils sociaux des établissements sont similaires, d'après les répartitions des élèves entre quatre milieux sociaux des parents d'élèves couramment utilisées à la DEPP : catégories sociales très favorisées, favorisées, moyennes, défavorisées⁵. Plus l'indice de ségrégation s'approche de 1, plus la ségrégation sociale est élevée.
- 18 L'indice de ségrégation permet de comparer différents territoires entre eux ou au cours du temps. Ainsi, le niveau de la ségrégation sociale entre les collèges français, pris dans leur ensemble, a peu varié depuis le milieu des années 2000 (graphique 1). Cette stabilité résulte de deux tendances contraires : la ségrégation entre collèges publics a baissé alors que l'écart global de recrutement entre les collèges publics et privés a augmenté.

Graphique 1. Évolution de l'indice d'entropie et de ses composantes, rentrées 2003-2024



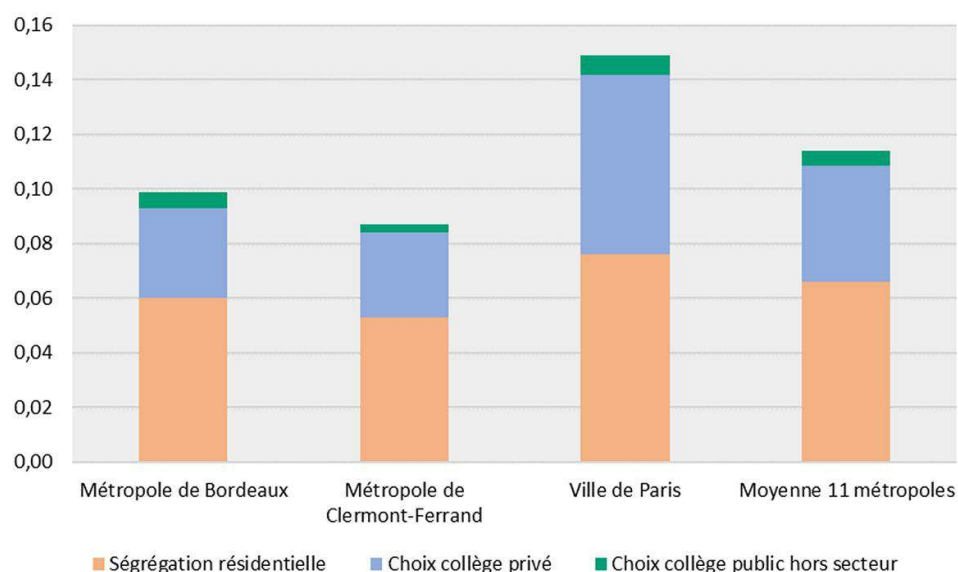
Lecture : au niveau national, entre 2003 et 2024, la ségrégation sociale entre les collèges français, mesurée par l'indice d'entropie, est stable (0,099 en 2003 et 0,098 en 2024). L'indice de ségrégation parmi les collèges publics a diminué, ainsi que l'indice de ségrégation parmi les collèges privés, alors qu'en sens inverse, l'écart de profil social entre collèges publics et privés a augmenté.

Champ : collèges publics et privés sous contrat, France.

Source : DEPP, système d'information Scolarité. *Référence* : calculs de Louise Piquemal pour *L'état de l'École* (DEPP, 2025b) et d'Olivier Monso (chapitre 3.1 de thèse).

- 19 Ces tendances peuvent notamment être interprétées à travers une modification structurelle des choix des familles au cours du temps⁶. À l'occasion de l'assouplissement de la carte scolaire intervenu en 2007 et en 2008, les possibilités de dérogation ont été élargies, avec une priorité forte donnée aux élèves boursiers, et une priorité faible donnée aux « parcours scolaires particuliers », incluant par exemple le choix d'un collège proposant une option rare ou une section linguistique. Ces mesures ont contribué au report progressif des choix des familles de milieux favorisés, qui utilisaient plus souvent ce dernier motif de dérogation, des collèges publics vers les collèges privés. Ces conclusions concordent avec des recherches menées au plan local, dans les années suivant l'assouplissement de la carte scolaire (Merle, 2011 ; Oberti, Préteceille, 2013).
- 20 L'analyse locale des mécanismes de la ségrégation sociale entre les collèges, menée sur les principales villes françaises, a permis de prolonger ces constats⁷. Cette analyse a été réalisée en isolant la contribution de trois composantes : la ségrégation résidentielle ; le choix d'un collège privé, le choix d'un collège public hors secteur. Sur le graphique 2, la contribution de la ségrégation résidentielle correspond au niveau de ségrégation dans le cas théorique où tous les élèves fréquenteraient leur collège public de secteur. L'écart avec le niveau de ségrégation observé correspond à l'importance du choix d'un collège hors secteur, qu'il soit public ou privé.

Graphique 2. Décomposition de la ségrégation sociale entre les collèges dans la ville de Paris et les métropoles françaises, rentrée 2015



Lecture : l'indice de ségrégation sociale entre collèges dans la métropole de Bordeaux vaut 0,10. La décomposition du niveau de ségrégation suivant les mécanismes de la ségrégation montre que la contribution majeure est portée par la ségrégation résidentielle (0,06), et de façon secondaire par le choix d'un collège privé par les familles (0,03), le choix d'un collège public hors secteur n'ayant qu'un rôle mineur (0,01).

Champ : élèves résidant et scolarisés dans les métropoles ou villes citées, et scolarisés dans les collèges publics ou privés sous contrat.

Source : DEPP, système d'information Scolarité et fichier géolocalisé des élèves, rentrée 2015.

Référence : calculs de Béatrice Boutchenik et al. (2021) et d'Olivier Monso (chapitre 4.2 de thèse).

- 21 Dans les métropoles de Bordeaux, Clermont-Ferrand, ainsi que la ville de Paris, de 51 % à 61 % de la ségrégation sociale est attribuable aux différences de profils sociaux des familles entre les secteurs de collège. Le complément est quasi exclusivement lié au fait que, parmi les familles résidant sur un même secteur, celles qui choisissent l'enseignement privé sont de profils sociaux plus favorisés (de 33 % à 44 % de la ségrégation). Ces résultats se retrouvent en moyenne sur les onze métropoles françaises (respectivement 59 % pour la ségrégation résidentielle et 37 % pour le recours au privé)⁸. Le choix d'un collège public hors secteur a une faible contribution à la ségrégation.

Toutefois, le rôle du privé en tant que facteur causal de la ségrégation peut être nuancé

- 22 Cette analyse de la ségrégation en décomposant ses *mécanismes* peut néanmoins être complétée par une autre approche, qui s'appuie sur l'analyse des *facteurs contextuels* de la ségrégation sociale entre les collèges. Cette approche vise à déterminer dans quelle mesure le niveau de ségrégation sociale entre collèges, sur un territoire, est sensible à des facteurs de contexte local, tels que la densité de population, l'hétérogénéité sociale de la population, ou encore la présence de l'offre privée sur le territoire⁹.
- 23 Je constate qu'une part du privé plus élevée sur un territoire est associée à une ségrégation sociale plus forte des collèges. Toutefois, les effets du privé apparaissent

plus modestes que dans la section précédente. Ainsi, pour les trois zones urbaines étudiées précédemment (Bordeaux, Clermont-Ferrand, Paris), dans un scénario hypothétique où l'enseignement privé serait absent, le niveau de ségrégation sociale entre collèges serait réduit de 13 % à 18 %, et de 15 % en moyenne dans les onze métropoles étudiées. Ces effets sont deux à trois fois plus faibles que les contributions des collèges privés calculées avec la méthode de décomposition de la section précédente. Cela s'explique par le fait que la méthode de décomposition conduit à faire implicitement l'hypothèse que les élèves scolarisés dans le privé, si la possibilité de choisir un collège privé ne leur était pas offerte, seraient scolarisés dans leur collège public de secteur. Or, de façon plus réaliste, on peut supposer qu'une partie des familles concernées se saisiraient de possibilités alternatives pour choisir le collège de leur enfant. Certaines familles demanderaient une dérogation pour inscrire leur enfant dans un autre collège public plus favorisé. D'autres déménageraient pour se rapprocher du collège public souhaité. D'autres encore tricheraient sur l'adresse qu'elles communiquent aux rectorats pour obtenir une affectation dans le collège souhaité (Barrault-Stella, 2017). Ces résultats conduisent donc à nuancer le rôle des collèges privés dans la ségrégation, sans pour autant le nier.

Conclusions et perspectives

- 24 Pour améliorer la mixité sociale dans les collèges, ma thèse permet d'aboutir à un certain nombre de recommandations, qui concernent en premier lieu la collecte de nouvelles données. Cela inclut une meilleure remontée et exploitation des données de sectorisation des établissements scolaires, afin de reproduire de façon plus systématique les analyses présentées précédemment.
- 25 De telles données permettront également d'améliorer les outils d'aide à la décision, au service des politiques de mixité sociale. La mise en place de politiques efficaces nécessite en effet un ciblage adéquat de territoires où existent de forts contrastes de profils sociaux entre collèges proches, ce qui permet par exemple d'envisager la mise en place de secteurs multicollèges ou une modification de la sectorisation (Botton, Souidi, 2022 ; Botton, 2023).
- 26 De ce fait, les recherches précitées, tout en montrant l'existence de telles marges de manœuvre, interrogent également la capacité des politiques éducatives à progresser autrement que par ces « marges », et à bénéficier aux élèves sur tous les territoires, y compris ceux où les mesures de mixité sociale sont plus difficiles à concevoir. Par ailleurs, la faiblesse du lien entre profil social des collèges et acquis cognitifs incite à penser d'autres politiques, en complément de la mixité sociale, pour améliorer les compétences des élèves de milieux défavorisés. Dans un contexte où les inégalités sociales de compétences en France sont parmi les plus fortes de l'OCDE (DEPP, 2025b), les enjeux à poursuivre cet objectif sont importants, tout autant que les difficultés à y parvenir. Des recherches récentes ayant trait aux changements de pratiques pédagogiques, ou encore au soutien à l'implication des parents, ont toutefois ouvert des pistes prometteuses à cet égard (Barone *et al.*, 2019 ; Azmat *et al.*, 2022 ; Deauvieu, Gioia, 2024).

BIBLIOGRAPHIE

- AZMAT, Ghazala, FOUGÈRE, Denis, LERMITE, Alexis, LOBUT, Clémence (2022). « L'impact du numérique sur les apprentissages des élèves. Évaluation d'une politique d'équipement à grande échelle ». *Document de travail de la DEPP – série études*, n° 2022.E04. <https://hal.science/halshs-03915750>
- BARONE, Carlo, FOUGÈRE, Denis, PIN, Clément (2019). « La lecture partagée. Un levier pour réduire les inégalités scolaires ? ». *LIEPP Policy Brief*, n° 44. <https://hal.science/hal-03541432>
- BARRAULT-STELLA, Lorenzo (2017). « De fausses adresses pour contourner la carte scolaire. Arrangements avec le droit et fidélité à l'État ». *Sociétés contemporaines*, n° 108, p. 125-154. <https://doi.org/10.3917/soco.108.0125>
- BEN AYED, Choukri (2015). *La mixité sociale à l'école. Tensions, enjeux, perspectives*. Paris : Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.benay.2015.01>
- BOTTON, Hugo (2023). « L'école, la carte et le territoire ». *La vie des idées*. <https://laviedesidees.fr/L-ecole-la-carte-et-les-territoires>
- BOTTON, Hugo, MILETTO, Virgile (2018). *Quartiers, égalité, scolarité*. Paris : CNESCO. https://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2018/11/181119_Cnesco_Botton_Miletto_IDF.pdf
- BOTTON, Hugo, SOUIDI, Youssef (2022). « Le collège d'à côté ». *La vie des idées*. <https://laviedesidees.fr/Le-college-d-a-cote>
- BOUTCHENIK, Béatrice, GIVORD, Pauline, MONSO, Olivier (2021). « Ségrégation urbaine et choix du collège. Quelles contributions à la ségrégation scolaire ? ». *Revue économique*, vol. 72, p. 717-747. <https://doi.org/10.3917/reco.725.0717>
- BROCCOLICHI, Sylvain, BEN AYED, Choukri, TRANCART, Danièle (coord.) [2006]. *Les inégalités socio-spatiales d'éducation. Processus ségrégatifs, capital social et politiques territoriales*. Rapport pour le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de la Recherche et la DATAR. Paris. https://cosoter-ressources.info/index.php?lvl=notice_display&id=10905
- BRODATY, Thomas, DU PARQUET, Loïc, PETIT, Pascale (2014). « La discrimination à l'entrée des établissements scolaires privés ». *Revue française d'économie*, vol. 29, p. 143-178. <https://doi.org/10.3917/rfe.142.0143>
- BUNEL, Mathieu, MONNET, Marion (2023). « Dépenses d'enseignement dans les collèges privés et publics et indice de positionnement social. Une analyse spatiale et longitudinale ». Dans Caro, Patrice et Checcaglini, Agnès (dir.). *Territoires et parcours. De nouvelles trajectoires d'emploi et de formation à l'épreuve des territoires ? Actes des XXVIII^e journées du longitudinal, 14-15 juin 2023, Caen*. Marseille : CEREQ, p. 61-77. <https://doi.org/10.4000/books.cereq.2741>
- CHESNÉ, Jean-François, DO, Chi-Lan, JÉGO, Sylvaine, BRIANT, Pierrette, LEFRESNE, Florence, SIMONIS-SUEUR, Caroline (2014). « Enseignant en France. Un métier solitaire ? ». *Note d'information de la DEPP*, n° 14.23. <https://archives-statistiques-depp.education.gouv.fr/Default/digital-viewer/c-13261>
- CHEVALIER, Christine, DEROSIER, Alice, GASQ, Paul-Olivier, THOMAS, Gwenaëlle, VILAIN, Élisabeth, ANDRÉ, Pascal, MONSO, Olivier (2022). « Le zonage en aires d'éducation ». *Document de*

travail du réseau DEPP-SSA, n° 2022-R01. <https://archives-statistiques-depp.education.gouv.fr/Default/digital-viewer/c-51958>

DEAUVIEAU, Jérôme, GIOIA, Paul (2024). « L'efficacité des méthodes d'enseignement de la lecture. Les apports de l'enquête Formalect ». *Note du Conseil scientifique de l'éducation nationale*, n° 11. https://www.reseau-canope.fr/fileadmin/user_upload/Projets/conseil_scientifique_education_nationale/notes_csen/Note_CSEN_2024_11.pdf

DEPP (2025a). *Repères et références statistiques. Enseignements, formation, recherche*. Paris : DEPP. <https://www.education.gouv.fr/depp/reperes-et-references-statistiques-2025-450954>

DEPP (2025b). *L'état de l'École*. Paris : DEPP. <https://www.education.gouv.fr/depp/l-etat-de-l-ecole-2025-468872>

GIVORD, Pauline, GUILLERM, Marine, MONSO, Olivier, MURAT, Fabrice (2016). « Comment mesurer la ségrégation dans le système éducatif ? Une étude de la composition sociale des collèges français ». *Éducation & formations*, n° 91, p. 21-51. <https://doi.org/10.48464/halshs-01447178>

GIVORD, Pauline, GUILLERM, Marine, MONSO, Olivier, MURAT, Fabrice (2016b). « La ségrégation sociale entre les collèges. Quelles différences entre public et privé, aux niveaux national, académique et local ? ». *Éducation & formations*, n° 91, p. 53-76. <https://doi.org/10.48464/halshs-01447198>

GRENET, Julien, HUILLERY, Élise, SOUIDI, Youssef (2023). « Mixité sociale au collège. Premiers résultats des expérimentations menées en France ». *Note du Conseil scientifique de l'éducation nationale*, n° 9. https://www.reseau-canope.fr/fileadmin/user_upload/Projets/conseil_scientifique_education_nationale/Note_CSEN_2023_09.pdf

GUYON, Nina (2023). *Impact de la mixité sociale sur la trajectoire scolaire des élèves. Une étude des fermetures de collèges*. Communication à la conférence « Agir sur les inégalités sociales de l'école à l'enseignement supérieur », Conseil scientifique de l'éducation nationale. Paris, 29 novembre. https://cdn.reseau-canope.fr/medias/csen/csen_2023_inegalites_sociales_trajectoire_scolaire_n_guyon-720p.mp4

LÉCUYER, Lise, OBERTI, Marco, RAMOND, Quentin (2025). « Carte scolaire et ségrégation. Quelle place pour la mixité sociale au collège ? ». *La vie des idées*. <https://lavedesidees.fr/Carte-scolaire-et-segregation>

MERLE, Pierre (2011). « La carte scolaire et son assouplissement. Politique de mixité sociale ou de ghettoïsation des établissements ? ». *Sociologie*, vol. 2, p. 37-50. <https://doi.org/10.3917/socio.021.0037>

MONSEUR, Christian, CRAHAY, Marcel (2008). « Composition académique et sociale des établissements, efficacité et inégalités scolaires. Une comparaison internationale ». *Revue française de pédagogie*, n° 164, p. 55-66. <https://doi.org/10.4000/rfp.2128>

MONSO, Olivier (2024). *La ségrégation sociale entre les collèges dans le système éducatif français : mesure, disparités géographiques, évolution temporelle et conséquences*, thèse de doctorat en sociologie, IEP Paris, soutenue le 3 décembre 2024. <https://theses.hal.science/tel-04878914>

OBERTI, Marco (2023). « Enseignement privé et ségrégation scolaire. L'enjeu de la diversité socio-territoriale ». *La vie des idées*. <https://lavedesidees.fr/Enseignement-prive-et-segregation-scolaire>

- OBERTI, Marco, PRÉTECEILLE, Edmond (2013). « Dérogations et contextes scolaires locaux. Comparaison Hauts-de-Seine Seine-Saint-Denis ». *Éducation & formations*, n° 83, p. 59-72. <https://hal.science/hal-01024860>
- POTREL, David, RAFFAËLLI, Christelle, LIMA, Laurent (2024). « Premiers résultats de l'enquête sur les pratiques d'enseignement du français, Praesco, en classe de troisième en 2021 ». *Note d'information de la DEPP*, n° 24.36. <https://doi.org/10.48464/ni-24-36>
- TOUAHIR, Mustapha, MAUGIS, Sylvain (2021). « Quels élèves fréquentent le même collège public que celui de leurs voisins les plus proches ? Une nouvelle approche de l'évitement scolaire et de ses conséquences sur la ségrégation entre collèges ». *Éducation & formations*, n° 102, p. 209-233. <https://doi.org/10.48464/ef-102-10>
- VAN ZANTEN, Agnès (2012). *L'école de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*. Paris : PUF. <https://doi.org/10.3917/puf.vanza.2012.01>

NOTES

1. Thèse réalisée sous la direction de Louis-André Vallet (Directeur de recherche CNRS, GEMASS, Sorbonne Université), que je remercie également pour sa relecture, ainsi que Floriane Metschies, qui a apporté son appui au démarrage de l'écriture de cet article.
2. Pour une description plus poussée des méthodes utilisées, des hypothèses qu'elles impliquent et de leurs apports respectifs, le lecteur peut se référer au chapitre 1.1 de ma thèse, section 1.1.4 et annexe du chapitre 1.1.
3. Contrairement à l'enseignement privé « hors contrat » qui bénéficie d'une liberté pédagogique et financière plus forte, mais ne perçoit aucune subvention publique. Je décris de façon plus détaillée le cadre institutionnel de l'enseignement privé dans le chapitre 1.2 de ma thèse, section 1.2.2.2.
4. Dans la thèse, je présente une investigation méthodologique sur les indicateurs permettant de mesurer la ségrégation. L'indice d'entropie est retenu pour les applications empiriques, au vu de ses propriétés intéressantes pour caractériser la ségrégation dans le système éducatif (voir chapitres 2.2 et 2.3, ainsi que Givord *et al.*, 2016a).
5. Des précisions concernant la collecte d'informations sur les professions des responsables de l'élève dans les bases de la DEPP sont données dans le chapitre 2.3 de ma thèse, section 2.3.2.1.
6. Ce mécanisme est présenté de façon plus développée dans le chapitre 3.1 de ma thèse, section 3.1.3.
7. Cette section utilise la méthode de décomposition proposée par Béatrice Boutchenik *et al.* (2021) et présentée dans le chapitre 4.2 de ma thèse.
8. Pour ces onze métropoles, compte tenu du fait que les données de sectorisation des collèges publics n'étaient pas toujours disponibles, les secteurs de collège ont été reconstitués par imputation à partir des informations sur les lieux de résidence et de scolarisation des élèves qui fréquentent un collège public. Cette partie du travail s'appuie sur les calculs réalisés par Mustapha Touahir et Sylvain Maugis (2021).
9. L'analyse est ici menée à l'échelle des aires d'éducation. Ce zonage statistique, construit par la DEPP et les services statistiques académiques, correspond à des zones

dans lesquelles la grande majorité des collégiens résident et sont scolarisés (Chevalier *et al.*, 2022). Ce sont donc des espaces cohérents du point de vue du fonctionnement éducatif (voir chapitre 3.2 de ma thèse). La modélisation statistique des niveaux de ségrégation sociale entre les collèges dans les aires d'éducation est présentée dans le chapitre 3.3.

RÉSUMÉS

Dans le contexte du système éducatif français, la ségrégation sociale entre les collèges se définit par les écarts entre ces établissements suivant les milieux sociaux des élèves qu'ils scolarisent. L'objectif de réduire cette ségrégation a été au cœur de plusieurs mesures et plans lancés par le ministère chargé de l'Éducation nationale. Ma thèse s'inscrit dans le cadre des travaux qui ont accompagné la mise en œuvre de ces politiques, afin de mieux comprendre les dynamiques et les conséquences de la ségrégation. Elle me conduit à dégager trois résultats principaux. Premièrement, les effets de la ségrégation sociale entre collèges sur les inégalités sociales de compétences sont faibles, même s'il existe vraisemblablement des effets plus marqués sur les dimensions non cognitives et les parcours. Deuxièmement, la stabilité du niveau de ségrégation sociale entre collèges en France depuis vingt ans correspond à deux mouvements en sens opposé, la baisse de la ségrégation parmi les collèges publics, et la hausse des écarts de profil social entre collèges privés et publics. Cette situation peut s'interpréter par l'intermédiaire d'un report croissant des familles de milieu social favorisé du secteur public vers le secteur privé. Troisièmement, le rôle du secteur privé dans la ségrégation est malgré tout à nuancer au regard de la ségrégation de l'habitat, qui est déterminante.

Within the French education system, social segregation between lower secondary schools refers to the disparities between schools in terms of the social backgrounds of the students they enrol. Reducing this segregation has been a central objective of several measures and initiatives launched by the French Ministry of National Education. My doctoral research contributes to the body of work accompanying the implementation of these policies, seeking to better understand the dynamics and consequences of segregation. Three main findings have emerged. First, the effects of social segregation between lower secondary schools on social inequalities in academic achievement are limited, although there are likely stronger effects on non-cognitive outcomes and educational trajectories. Second, the overall stability of social segregation levels between lower secondary schools in France over the past twenty years reflects two opposing trends: a decline in segregation among state schools and an increase in the social gap between private and state schools. This pattern may be interpreted as the result of a growing shift of students from socially advantaged families from the state to the private sector. Third, the role of the private sector in segregation should nonetheless be nuanced in light of residential segregation, which remains the primary determining factor.

INDEX

Mots-clés : mixité sociale, indices de ségrégation, effets de composition, politiques éducatives

Keywords : social mix, segregation indices, compositional effects, educational policies

AUTEUR

OLIVIER MONSO

Expert sur l'analyse des inégalités scolaires à la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). Chercheur affilié au Centre de recherche sur les inégalités sociales et au Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (CRIS et LIEPP-Sciences Po)